

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 11 décembre 2019

Un premier contrat local de santé pour le territoire Loue Lison

La Communauté de communes Loue Lison, l'ARS Bourgogne-Franche-Comté et leurs partenaires s'engagent pour la première fois dans un contrat local de santé (CLS), le 11 décembre 2019 à Ornans.

Pour « soutenir et amplifier les initiatives locales en matière de santé », la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires de 2009 a prévu que les collectivités locales et leurs groupements puissent établir des contrats locaux de santé (CLS) avec les ARS.

Conforté par la loi de modernisation de notre système de santé de 2016, ce contrat permet de coordonner l'action publique et de favoriser la cohérence territoriale au service de l'amélioration de l'état de santé des populations concernées.

Il vise la **promotion de la santé**, la **prévention**, aussi bien que les **politiques de soins et l'accompagnement médico-social**, dans un objectif de **réduction des inégalités sociales et territoriales de santé**.

Le Projet Régional de Santé (PRS) de Bourgogne-Franche-Comté, arrêté en 2018, souligne l'enjeu de cet ancrage : « la cohérence entre les actions conduites par les collectivités locales et celles inscrites dans le PRS sera systématiquement recherchée dans les contrats locaux de santé ». Objectif : couvrir l'ensemble du territoire avec des CLS.

Le contrat signé mercredi 11 décembre 2019 à Ornans engage les signataires à l'horizon 2024.

Il constitue l'aboutissement d'une concertation de près de deux ans pour établir un diagnostic de territoire.

Quatre grands axes ont été retenus : améliorer la prévention et renforcer les parcours de santé ; renforcer les soins de proximité ; agir sur les facteurs environnementaux ayant une incidence sur la santé ; coordonner, animer et évaluer le contrat.

Chacun de ces axes implique toute une série d'actions.

Des actions en direction de tous

Axe 1 :

AMELIORER LA
PREVENTION ET
RENFORCER LES
PARCOURS DE SANTE



5 Fiches actions :

1. Prévenir les conduites à risque chez les jeunes
2. Ecouter, sensibiliser et orienter les jeunes : dispositif Parole en tête
3. Promouvoir le Pass'Santé Jeunes
4. Promouvoir la prévention et le dépistage contre le cancer
5. Promouvoir une meilleure alimentation et l'activité physique

Axe 2 :

RENFORCER LES SOINS DE
PROXIMITE



3 Fiches actions :

6. Promouvoir le territoire auprès des jeunes diplômés pour l'installation
7. Développer l'exercice coordonné (maisons de santé, communautés professionnelles territoriales de santé)
8. Faciliter le parcours de soins des publics fragiles PA-PH

Axe 3 :

SANTE ENVIRONNEMENT



2 Fiches actions :

9. Promouvoir un environnement favorable à la santé pour tous habitants
10. Lutter contre les espèces envahissantes

1 Fiche intention :

11. Lutter contre les maladies vectorielles

Axe 4 :

COORDINATION,
ANIMATION ET
EVALUATION



1 Fiche action :

11. Animer, communiquer et suivre la mise en œuvre du contrat local de santé

Les signataires du CLS

Le CLS est signé entre l'ARS Bourgogne-Franche-Comté, la Communauté de communes Loue Lison, la Préfecture du Doubs, le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, le Conseil départemental du Doubs, l'Education nationale, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Doubs et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) de Franche-Comté.

Zoom sur la Communauté de communes Loue Lison

La Communauté de Communes Loue Lison compte **74 communes** pour une population d'un peu plus de 25 000 habitants. Avec une densité de 37,2 habitants par km², le territoire bordé par l'agglomération bisontine au nord et l'agglomération pontissalienne au sud-est, est résolument rural.

Dans l'ensemble, la santé des habitants est bonne et la démographie des professionnels de santé plutôt favorable (à 10,3 médecins pour 10 000 habitants, contre 10,2 à l'échelle du Doubs et 8,8 pour l'ensemble de la région).

Le territoire dispose de 33 médecins généralistes dont 26 en libéral (2019) exerçant dans 15 cabinets répartis dans 9 communes, dont une maison de santé pluriprofessionnelle sur Amancey.

Perspectives 2020 : des installations de spécialistes (ophtalmologiste et psychiatre à Ornans) ; deux projets de maisons de santé et un projet de communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS).

Contact Presse :
Lauranneournault
Tél. : 03 80 41 99 94

ARS Bourgogne-Franche-Comté
Le Diapason, 2 Place des Savoires, CS 73535, 21035 Dijon cedex
Tél. : 0808 807 107 - Site : www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr